



Est-ce que mon mari a droit à la nationalité?

Par **medjek wahiba**, le **14/04/2013 à 23:22**

bsr,
mon mari est né en 1960 en Algérie sous le drapeau français, peut-il bénéficier du droit à la nationalité? son grand père a fait la guerre 14/18 .il a combattu au côté des français dans la bataille de Verdun et Monté Cassino, mais on a pas de preuve, tout a été pris ou détruit par les responsables français de l'époque. peut-on trouver des traces dans les archives en France? et comment procéder pour les récupérer?
est-ce qu'avec cela mon mari peut-il acquérir la nationalité française?
merci de m'éclairer.
cdl....

Par **youris**, le **15/04/2013 à 01:05**

bjr,
les français de droit commun ont conservé la nationalité française à l'indépendance de l'Algérie en 1962.
les français de droit local sont devenus algériens en 1962 sauf s'ils ont fait une demande de reconnaissance de la nationalité française avant 1967. mais peu l'ont fait car cette demande était très mal vue à l'époque en Algérie ce qui est compréhensible.
donc si les parents de votre mari sont devenus algériens, il a pris la nationalité algérienne de ses parents.
le passé d'ancien combattant de votre grand père n'y change rien.
cdt

Par **medjek wahiba**, le **15/04/2013 à 22:27**

bsr,
merci pour ces réponses claires et précises.
si j'ai pas le droit ni moi ni mon mari à la nationalité française,
je voudrais savoir si je peux obtenir avec un visa long séjour, la carte de séjour visiteur qui me permettra la libre circulation entre mon pays et le votre?
MERCI.